

## RÈGLEMENT

### GRAVEL RACE DE LA COUBRE

**31 octobre & 1er novembre 2026**

Port de La Palmyre – Les Mathes (Charente-Maritime)

---

#### PRÉAMBULE

Les termes « participant » ou « inscrit » désignent toute personne engagée à l'Événement, ou, le cas échéant, son représentant légal (parent ou tuteur), âgé d'au moins 18 ans, lorsque le participant est mineur dans son pays de résidence.

Toute inscription à l'Événement implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Le participant reconnaît en avoir pris connaissance préalablement à son inscription.

---

#### ARTICLE 1 – ORGANISATION

La Gravel Race de La Coubre est organisée par l'association **JV 17**, conformément à la réglementation en vigueur relative à l'organisation des manifestations sportives.

L'événement se déroule les **31 octobre et 1er novembre 2026**, avec départ et arrivée au **Port de La Palmyre – Les Mathes (Charente-Maritime)**.

La manifestation comprend :

- des épreuves cyclistes de type gravel
- un village partenaires et exposants
- des animations annexes

Les épreuves sont organisées sous l'égide de la **Fédération Française de Cyclisme (FFC)** et inscrite au calendrier régional.

Les mêmes circuits sont proposés en randonnées aux non licenciés, sous réserve de présentation d'un certificat médical ou en remplissant le module de santé sur le lien suivant : <https://compte.ffc.fr/>

---

#### ARTICLE 2 – PRÉSENTATION DES EPREUVES

La Gravel Race de La Coubre est une épreuve de cyclisme sur terrains variés (pistes forestières, chemins, routes ouvertes).

Elle sont des épreuves du NOAQ Gravel Series - Parcours chronométré avec classement, comptant pour le Trophée Régional Nouvelle-Aquitaine.

Deux formats sont proposés :

**- 50 km – Randonnée de La Coubre**

Parcours sur la commune de Les Mathes – La Palmyre

Catégories et classements pour 50 km :

- U17 (15-16ans) H/F
- Master 2 (50-59ans) F
- Master 3 (60 ans et + ) H/F

#### **- 100 km – Course de La Coubre**

Le parcours traverse les communes :

- Les Mathes – La Palmyre
- Ronce-les-Bains - La Tremblade
- Arvert

Catégories et classements pour le 100km :

- Elite (U19) H/F
- Séniors (19-39ans) H/F
- Master 1 (40-49ans) H/F
- Master 2 (50-59 ans) H

Les voies empruntées peuvent être ouvertes à la circulation. **Voir ARTICLE 9.**

---

### **ARTICLE 3 – RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE**

L'épreuve du 100 km est organisée sous l'égide de la FFC et du règlement du NOAQ Gravel Séries

À ce titre :

- le règlement FFC en vigueur s'applique
- les arbitres officiels sont seuls compétents
- les classements sont établis selon les règles fédérales

Toute infraction pourra entraîner des sanctions allant de la pénalité à la disqualification.

---

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **- Conditions générales**

Le participant doit obligatoirement fournir :

- une licence FFC valide  
ou
- une attestation de santé conforme à la réglementation en vigueur (QS-Sport) de moins d'un an à la date de l'épreuve  
ou
- un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription non conforme.

#### **- Randonnée 50 km**

Age minimum 15 ans

#### **- Course 100 km**

Age minimum 17 ans

Sont autorisés sur la randonnée et la course uniquement les vélos de type Gravel ou cyclocross.

Sur la Course de La Coubre les vélos à assistance électrique sont interdits.

Des contrôles pourront être effectués à tout moment avant et pendant l'Événement.

---

### **ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS & TARIFS**

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via la plateforme

<https://www.sportsnconnect.com> , un lien direct depuis notre site

<https://gravelracedelacoubre.fr> sera accessible.

Toute inscription est :

- personnelle
- ferme et définitive
- non cessible et non transférable

Chaque inscription donne droit à un dossard nominatif.

Toute personne transmettant son dossard à un tiers sans validation préalable de l'organisateur sera tenue pour responsable en cas d'accident impliquant ce tiers.

L'organisateur décline toute responsabilité dans ce cas.

L'organisation se réserve le droit :

- de limiter le nombre de participants
- de clôturer les inscriptions sans préavis

Les inscriptions prennent également en compte les frais technique et les assurances de la manifestation, les droits de passage ONF.

Les frais Sportsnconnect sont en surplus au moment de l'inscription en ligne.

---

## **ARTICLE 6 – RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait s'effectue sur le village événement.

Présentation obligatoire :

- pièce d'identité
- confirmation d'inscription
- justificatif requis

Les horaires sont précisés dans le programme officiel.

Aucun dossard ne sera remis en cas de dossier incomplet.

Le participant se voit remettre, lors du retrait de son dossard, un transpondeur de chronométrage, destiné à être utilisé exclusivement dans le cadre de l'Événement.

Ce transpondeur reste la propriété de l'Organisateur.

Le participant s'engage à en prendre le plus grand soin et à le restituer à l'issue de l'Épreuve, selon les modalités précisées par l'Organisateur.

En cas de non-restitution, de perte, de vol ou de détérioration du transpondeur, pour quelque cause que ce soit, le participant sera redevable d'une indemnité forfaitaire de **80 € TTC**, correspondant à sa valeur de remplacement.

L'Organisateur se réserve le droit de facturer cette somme au participant.

---

## **ARTICLE 7 – NAVIGATION ET PARCOURS**

Le guidage du parcours s'effectuera uniquement via une **trace GPX officielle**.

Le participant doit être autonome en navigation.

Un balisage partiel pourra être mis en place sans garantie de continuité.

La responsabilité de suivi du parcours incombe exclusivement au participant.

---

## **ARTICLE 8 – MATÉRIEL**

Le participant doit disposer :

- d'un vélo gravel ou cyclocross en bon état

- d'un cintre route
- d'un casque homologué

Tout manquement entraîne disqualification.

---

## **ARTICLE 9 – SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ**

Le participant évolue sur des voies ouvertes y compris sur voie publique, conformément aux règles techniques et de sécurité des épreuves cyclistes sur la voie publique de la FFC.

Les participants évoluent sur des voies ouvertes à la circulation et ne bénéficient d'aucune priorité de passage.

La sécurisation des intersections est assurée dans la mesure du possible par des signaleurs. Le respect du Code de la route reste obligatoire en toutes circonstances.

Les consignes des signaleurs et des forces de l'ordre doivent être respectées sans discussion.

Le participant s'engage à :

- respecter le Code de la route
- suivre les consignes
- adopter une conduite prudente

Le participant participe sous sa propre responsabilité.

L'organisateur ne peut être tenu responsable :

- d'un accident lié à un non-respect du règlement
  - d'un comportement dangereux
  - d'un tiers
- 

## **ARTICLE 10 – RAVITAILLEMENT**

Des ravitaillements sont proposés.

Le participant doit rester autonome entre deux points.

---

## **ARTICLE 11 – SECOURS**

Un dispositif de secours est mis en place.

Un numéro d'urgence est communiqué lors du retrait du dossard. Il doit être utilisé uniquement en cas de situation critique.

---

## **ARTICLE 11 BIS – ACCIDENT**

En cas d'accident, le participant doit :

- alerter les secours
- sécuriser la zone
- porter assistance

Il doit rester sur place jusqu'à l'arrivée des secours sauf cas de force majeure.

---

#### **ARTICLE 12 – ABANDON**

En cas d'abandon, le participant doit prévenir l'organisation par téléphone et donner son numéro de plaque.

Le participant est entièrement responsable de son retour.

Aucun rapatriement n'est assuré.

L'organisateur n'a aucune obligation logistique.

---

#### **ARTICLE 13 – ENVIRONNEMENT**

Le participant s'engage à ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit, les sites traversés. A ne jeter aucun déchet et de respecter les espaces naturels.

Toute infraction entraîne exclusion. Des contrôles pendant la course pourront être effectués.

---

#### **ARTICLE 14 – ASSURANCES**

L'organisateur est couvert en responsabilité civile.

Le participant doit disposer d'une assurance personnelle le couvrant pour ce genre d'épreuve.

Pour les non licenciés une licence FFC Pass Découverte 30€ Valable 1 mois, est proposée en plus de l'inscription pour bénéficier des garanties FFC, à prendre sur le site <https://licence.ffc.fr/>.

L'organisateur ne couvre pas les dommages sur le matériel, les équipements, les biens des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Il décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

---

#### **ARTICLE 15 – MODIFICATION – REPORT – ANNULATION**

L'organisateur peut :

- modifier le parcours
- reporter
- interrompre

- annuler

#### **Annulation par l'organisateur**

Remboursement hors frais et assurance.

#### **Cas de force majeure**

Aucun remboursement.

---

#### **ARTICLE 16 – DROIT À L'IMAGE**

Le participant autorise l'utilisation de son image sans compensation.

---

#### **ARTICLE 17 – ACCEPTATION**

L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement.

---

#### **ARTICLE 18 – ANNULATION PAR LE PARTICIPANT**

Une assurance annulation peut être souscrite à l'inscription.

Sans cette assurance, aucun remboursement.

---

#### **ARTICLE 19 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

L'organisateur peut modifier le règlement à tout moment.

Les modifications sont applicables immédiatement après publication.

---

#### **ARTICLE 20 – CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de risques exceptionnels (tempête, incendie, alerte préfectorale...), l'organisation se réserve le droit de modifier, interrompre ou annuler l'épreuve sans préavis afin de garantir la sécurité des participants.

---

#### **ARTICLE 21 – BARRIÈRES HORAIRES**

Des barrières horaires pourront être mises en place sur les parcours.

Les participants hors délai pourront être mis hors course pour des raisons de sécurité.